

Du 16 au 29 mai : la politique en trompe-l'œil

Jean-Marie Harribey

Extraits dans *L'Humanité*, 25 mai 2005

Quel rapport y a-t-il entre la décision du gouvernement français d'imposer un jour de travail non payé et la volonté de faire entériner une constitution libérale pour l'Europe ?

M. Raffarin fait de l'économie politique sans le savoir : seul le travail crée de la valeur économique supplémentaire que l'on peut ensuite distribuer. Pour que les vieux, malades et handicapés puissent bénéficier de plus de soins, il faut affecter des capacités de travail à la production des biens et services dont ils ont besoin : des producteurs d'équipements et de médicaments et des soignants de toutes sortes. La seule contrainte est que ces personnels soient préparés et disponibles. Le chômage est tel qu'on ne devrait pas trop avoir de difficultés à en trouver si des *numerus clausus* ne faisaient pas obstacle à leur formation et leur embauche.

Mais M. Raffarin a décidé de faire travailler en priorité les Français qui ont déjà un emploi. Les faire travailler pour produire quoi ? Du soin ? Nenni : des voitures supplémentaires, de l'Airbus, des services bancaires, du transport par camion, des journaux publicitaires, des emballages en plastique, des hamburgers McDo, et aussi un jour de classe et de distribution de courrier de plus pour les maîtres et pour les postiers. M. Raffarin a expliqué que cela permettait de dégager des ressources financières nouvelles pour augmenter les personnels dont on a un besoin urgent et ainsi faire preuve de solidarité à l'égard des personnes âgées. Et, en l'absence de création monétaire pour impulser ces activités, il a raison. A une condition : que la production issue d'un jour de travail supplémentaire qui ne peut servir directement aux malheureux soit vendue aux heureux afin qu'on puisse prélever une partie de la recette. Or, la journée supplémentaire de travail ne sera pas payée aux travailleurs. Résultat : on estime qu'une journée de travail permet de produire théoriquement 0,45% de PIB en plus ; si l'on table sur la seule activité marchande, cet accroissement est ramené à 0,3%, soit environ 4,5 milliards d'euros par an ; mais tout cela reste à l'état de marchandises stockées et les ressources financières à l'état de virtualité si rien n'est vendu. Le comble du ridicule est atteint en voulant faire travailler un jour de plus les fonctionnaires dont la production, par définition, n'est pas vendue et dont on ne peut tirer évidemment aucune recette, sauf à diminuer leur salaire mais au risque de renforcer une réaction en chaîne négative pour le reste de l'activité économique. Si la solidarité exigeait de travailler davantage, encore eût-il fallu que la production supplémentaire fût monétisée.

Au lieu de cela, la cotisation dont devront s'acquitter les entreprises représentera 0,3% de leur masse salariale, soit environ 0,15% du PIB, c'est-à-dire 2,25 milliards d'euros par an. Si les entreprises vendaient le surcroît de production obtenu sans verser un euro de salaire, la moitié de ce surplus serait une aubaine pour elles. Comme les entreprises risquent de n'avoir aucune recette supplémentaire à cause de la mévente, elles seront obligées soit d'amputer leurs profits, soit d'augmenter les prix et de rogner ainsi le pouvoir d'achat salarial, soit de baisser leurs coûts en licenciant ou en amputant les salaires. Le premier cas est peu probable car le Medef veille au grain. Le second aboutirait à un peu plus d'inflation qui dévaloriserait les recettes obtenues, mais il est aussi peu probable car les entreprises françaises craindraient une concurrence étrangère accrue ; s'il se produisait tout de même, la contraction de la demande dégènerait en récession. Le troisième cas est le plus probable et est symptomatique de toute réorganisation du travail visant à baisser les coûts : le chômage augmente, et, au total, travailler plus avec moins de travailleurs se solde par une stagnation de la production. Certes, la productivité du travail par tête augmente, mais avec un volume de

travail réduit. C'est l'inverse de la RTT. L'Observatoire français des conjonctures économiques¹ a calculé que travailler un jour de plus risquait d'occasionner une perte de 30 000 emplois.

Comme on peut subodorer que pas un expert ayant conseillé M. Raffarin n'ignore qu'aucune production ne peut être vendue sans un pouvoir d'achat en face, on est obligé de conclure que la décision de ressusciter la corvée moyenâgeuse et d'inventer, avec le salaire nul, le taux d'exploitation infini de la force de travail, a une portée exclusivement idéologique. En manipulant le symbole de la solidarité, on fait admettre comme inéluctable la politique consistant à avancer toujours plus sur la voie libérale dont la hausse du temps de travail est devenue un élément essentiel.

C'est donc ici que l'on retrouve tous les faux-semblants contenus dans le projet de traité constitutionnel européen. La promesse d'une avancée démocratique est démentie notamment par la concentration des pouvoirs monétaires entre les mains de la banque centrale européenne placée hors de tout contrôle et à qui il est fait interdiction de prêter de l'argent (de créer de la monnaie pour les) aux institutions publiques, obligeant celles-ci à emprunter sur les marchés financiers : une institution publique (la banque centrale) et un bien public (la monnaie) sont ainsi mis exclusivement au service de la sphère privée. On comprend mieux l'obstination à n'avoir pour seul souci que la stabilité des prix puisque – le marché étant censé assurer spontanément le plein emploi – le chômage (même à 10%) ne peut être que volontaire, les chômeurs arbitrant entre travail et loisir. On comprend aussi le verrouillage des politiques budgétaires par un pacte de stabilité pérennisé. Car, désormais, tout manquement à la discipline budgétaire pourra bénéficier de circonstances atténuantes si les Etats fautifs ont engagé des « réformes structurelles », par exemple en transformant les régimes de retraites obligatoires par répartition en régimes par capitalisation, pour le plus grand bien des marchés financiers et au détriment de la protection des plus démunis car, selon le traité constitutionnel, les personnes âgées ont droit à « mener une vie digne et indépendante et à participer à la vie sociale et culturelle, mais sans qu'il soit besoin d'alourdir l'économie d'un droit à la retraite !

En effet, l'une des trouvailles les plus ingénieuses du traité constitutionnel est de ne créer aucune compétence sociale nouvelle pour l'Union européenne ni aucun droit nouveau pour les citoyens européens en matière d'accès aux prestations sociales, à l'éducation, aux services d'intérêt économique général, et *a fortiori* aux services publics qui ont disparu de ce texte. Ce qui signifie que les droits sociaux et les services publics ne disparaîtront pas si les salariés sont assez forts pour résister à leur mise à mal là où ils existent, mais ils ne seront jamais créés du fait de l'Union européenne là où ils n'existent pas. Il est vrai que la mise au jour de cette trouvaille n'est pas chose aisée. Il faut la chercher dans les pages contenant la Déclaration n° 12 annexée au traité donnant la « bonne » interprétation du texte. L'Union des industries de la communauté européenne (UNICE) ne s'y est pas trompée en déclarant : « L'UNICE est satisfaite que le traité constitutionnel n'augmente pas les compétences de l'UE dans le chapitre social du Traité, pas plus qu'il n'étende l'utilisation de la majorité qualifiée. »

Entre la mascarade du 16 mai et la couleuvre que l'on demande aux citoyens d'avaler le 29 mai, il existe une profonde cohérence, celle qui conduit à l'accentuation de la marchandisation des activités humaines et de l'asservissement de tous les êtres aux impératifs de rentabilité. Pour parvenir à leurs fins, les tenants du capitalisme néo-libéral ont tissé la trame d'un discours en trompe-l'œil pour masquer les dégâts d'une politique qui fut très majoritairement refusée par les classes populaires le 16 mai et qui a une chance de l'être le 29.

¹ . X. Timbeau, *Lettre de l'OFCE*, n° 244, 24 octobre 2003.